

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 JUILLET 2012**

**Délibération  
n°2012.07. 94.B**

**Fourniture et  
maintenance des  
applications système  
d'informations  
géographiques (SIG) -  
2 lots + 1 :  
constitution d'un  
groupement de  
commandes avec la  
ville d'Angoulême et  
lancement de l'appel  
d'offres ouvert**

**LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

**Secrétaire de séance** : Brigitte BAPTISTE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.07. 94.B**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES  
D'INFORMATION

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**FOURNITURE ET MAINTENANCE DES APPLICATIONS SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES (SIG) - 2 LOTS + 1 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE D'ANGOULEME ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Afin de renouveler les marchés de fournitures et de maintenance des applications du Système d'Informations Géographiques (SIG) arrivant à échéance au 31 décembre 2012, le GrandAngoulême et la ville d'Angoulême souhaitent passer un groupement de commandes

En premier lieu, le marché maintenance et assistance des applications Imavue, Minivues Webville, Cadbase et acquisition de licences supplémentaires est compris dans le périmètre du groupement de commande mais fera l'objet d'une consultation distincte.

En effet, la procédure à mettre en oeuvre relève de l'article 35-II 8° (marché négocié sans publicité ni mise en concurrence) compte tenu des droits de propriété intellectuelle dont dispose le revendeur exclusif, filiale à 100 % de l'éditeur ; le marché sera conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois.

En deuxième lieu, une consultation, décomposée ci-après, sera lancée. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec des estimations annuelles par lot et par collectivité :

Lot n°	Désignation	Montants estimatifs annuels en € HT	
		GrandAngoulême	Ville d'Angoulême
1	Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'administration du SIG	5 000 €	5 000 €
2	Maintenance et assistance pour l'utilisation des logiciels Autodesk et acquisition de licences supplémentaires	11 000 €	11 000 €

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 8, 10, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Les marchés seront conclus du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013 et seront renouvelables annuellement par reconduction expresse trois fois.

Une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ces marchés. Elle désigne le GrandAngoulême comme coordonnateur.

Conformément à l'article 8 VII 1° du code des marchés publics, pour chacun des deux lots ainsi que pour la « Maintenance et assistance des applications Imavue, Minivues Webville, Cadbase et acquisition de licences supplémentaires », le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier les marchés, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines – Service Informatique en date du 18 juin 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les engagements du GrandAngoulême précisés dans la convention constitutive du groupement de commandes présentée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**D'ACCEPTER** que le coordonnateur du groupement pour la fourniture et la maintenance des applications du Système d'Informations Géographiques soit le GrandAngoulême.

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**DE PRECISER** que les marchés seront conclus du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013 et seront renouvelables annuellement par reconduction expresse trois fois.

**D'IMPUTER** les dépenses nécessaires au budget principal et aux budgets annexes

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 juillet 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 juillet 2012</b>